

Le Triporteur

JUILLET 2025 #28



> LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES BIODÉCHETS

RETROUVEZ LA CARTE DES COMMUNES ÉQUIPÉES EN PAGES 2 ET 3

sictom
VAL DE SAÔNE

SOMMAIRE

- 1 • Chiffre-clé
- Carte biodéchets
- Comment s'équiper du matériel nécessaire
- 2 • Sacs
- Consignes de tri biodéchets
- 4 • Répartition de la facture déchets
- Stop déchets verts SYTEVOM
- 5 • Permanence ANCIER
- Retour sur les animations de nos ambassadeurs
- 6 • Concours hiver 2024
- 8 • Espace usager



75%

C'est la part des communes équipées de PAV biodéchets. Effectivement, à ce jour 200 des 265 communes adhérentes au SICTOM se sont équipées des points d'apports volontaires pour les biodéchets.

Cette part devrait encore augmenter puisque les nouvelles communes de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône se verront dotées du matériel avant la fin de l'année.



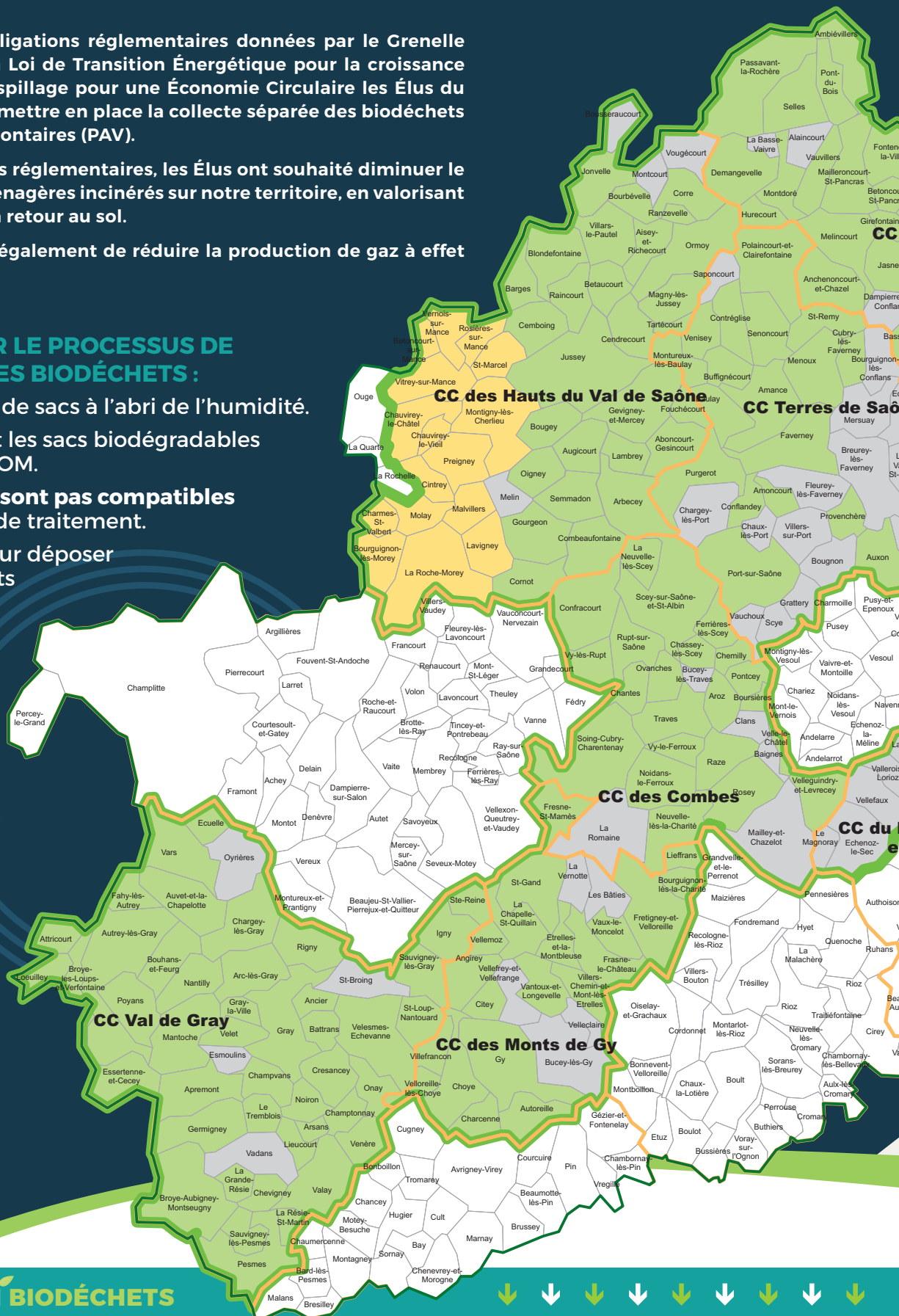
Pour répondre aux obligations réglementaires données par le Grenelle de l'Environnement, la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, et la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire les Élus du SICTOM ont décidé de mettre en place la collecte séparée des biodéchets en points d'apports volontaires (PAV).

Au-delà des obligations réglementaires, les Élus ont souhaité diminuer le volume des ordures ménagères incinérés sur notre territoire, en valorisant ces biodéchets avec un retour au sol.

Cette collecte permet également de réduire la production de gaz à effet de serre.

POUR RESPECTER LE PROCESSUS DE VALORISATION DES BIODÉCHETS :

- Stockez le paquet de sacs à l'abri de l'humidité.
- Utilisez seulement les sacs biodégradables fournis par le SICTOM.
- Les autres sacs **ne sont pas compatibles** avec le processus de traitement.
- N'attendez pas pour déposer vos sacs biodéchets afin d'éviter la prolifération d'asticots à l'intérieur du PAV.



CONSIGNES DE TRI BIODÉCHETS



Épluchures, fruits et légumes, coquilles d'œufs



Petits os en petite quantité, viandes et poissons cuits



Restes de repas



Sachets de thé, marc de café et filtres en papier



Mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier



Emballages biodégradables en carton



Coquillages en petite quantité



Fleurs fanées



Sacs compostables biodégradables

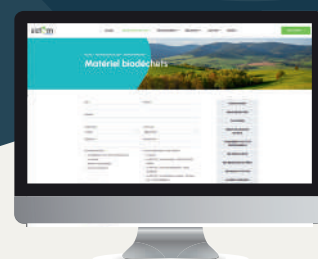


Copeaux, sciure

DANS QUELLE COMMUNE POUEZ-VOUS RETROUVER LES PAV BIODÉCHETS ?

Légende

-  Communes équipées d'un PAV
-  Communes non équipées d'un PAV
-  Communes prochainement équipées en PAV biodéchets
-  Limites des Communautés de Communes
-  Limite du territoire du SICTOM



Si vous aussi vous souhaitez rejoindre l'expérience,
réservez votre matériel dès maintenant :

[https://www.sictomvds.com/vos-demarches-en-ligne/
demande-de-materiel-biodechets.html](https://www.sictomvds.com/vos-demarches-en-ligne/demande-de-materiel-biodechets.html)

ou scannez le QR CODE ci-contre.



OÙ TROUVER VOS SACS BIODÉGRADABLES ?

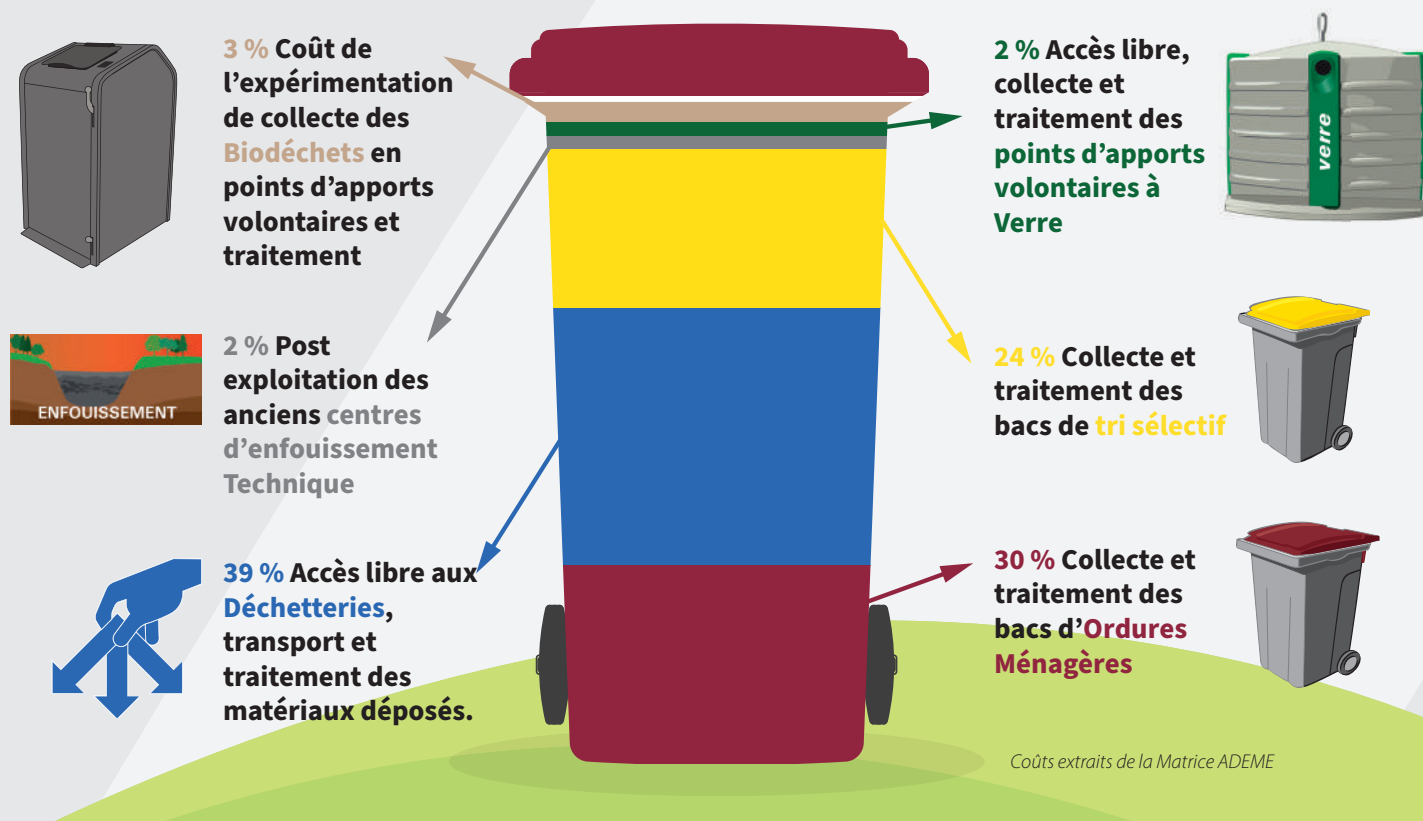
SICTOM du Val de Saône

Zone Artisanale
70360 SCEY-SUR-SAÔNE
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rue des Ballastières
70320 CORBENAY
le lundi de 9h30 à 14h30

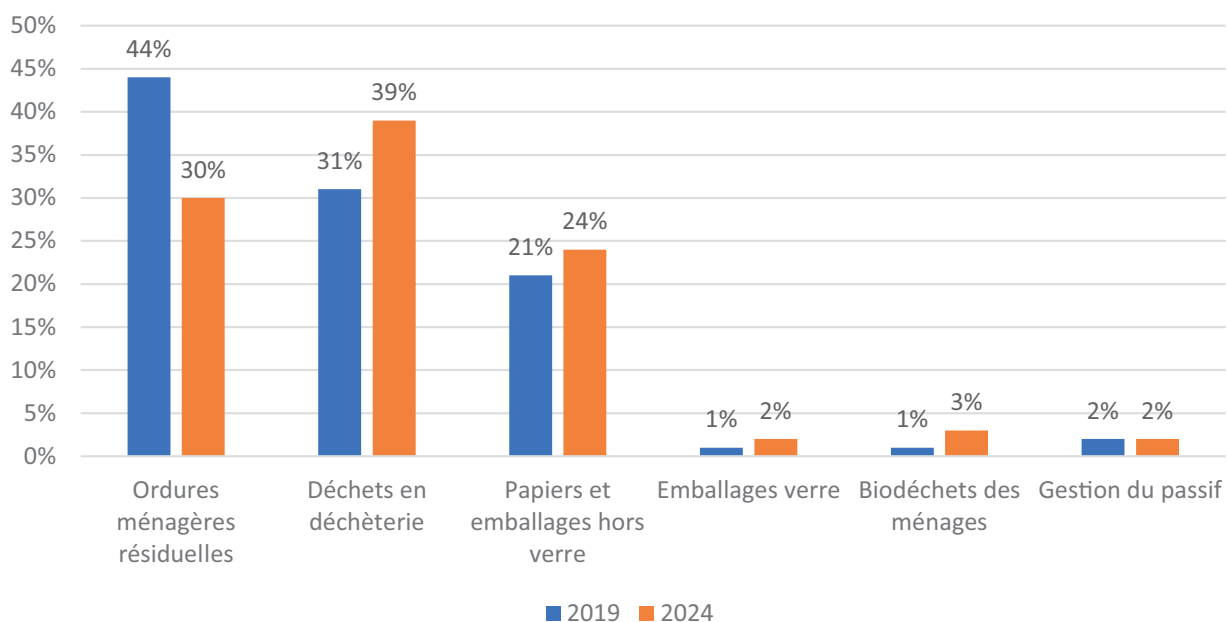
2 rue des Prunus
70100 ANCIER
les mardis et jeudis
de 9h à 12h et de 14h à 17h

RÉPARTITION DE LA FACTURE DÉCHETS



La facture déchets ne comprend pas seulement le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Elle englobe la totalité des coûts liés à la collecte et au traitement de tous les flux de déchets. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le processus de tri a également un coût !

Évolution de la répartition de la facture déchets par flux



STOP AUX DÉCHETS VERTS - SYTEVOM

Savez-vous que chaque habitant produit 99 kg de déchets verts par an ?

En 2024, 25 000 tonnes de déchets verts ont été déposés dans les déchetteries du SYTEVOM.

Chaque année, le transport et le traitement des déchets verts coûte 1 000 000 € au SYTEVOM.

Mais des solutions existent pour limiter ces apports, retrouvez-les sur le site du SYTEVOM :

<https://sytevom.org/--dPt5uWzyXF5yApW6.html>



STOP aux déchets verts !

ADOPTONS DE NOUVELLES PRATIQUES

- ▶ PAILLER AU PIED DES HAIES OU DANS LE JARDIN
- ▶ TONDRE DIFFÉREMMENT
- ▶ COMPOSTER

PERMANENCE ANCIER



Depuis le 1^{er} avril 2025, retrouvez notre permanence du secteur graylois au

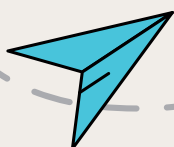
2 rue des Prunus à Ancier.

La permanence est ouverte les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h.



DEPUIS LE
1^{ER} AVRIL 2025

**L'ANTENNE DU SECTEUR
GRAYLOIS SE SITUE À
ANCIER**



RETOUR SUR LES ANIMATIONS DE NOS AMBASSADEURS

Depuis le début de l'année, le SICTOM du Val de Saône a renforcé son équipe d'ambassadeurs du tri.

Ainsi, le syndicat a pu développer ses missions de sensibilisation de la population aux bons gestes de tri.

Voici quelques exemples de nos actions :

- Sensibilisation, en partenariat avec le SYTEVOM, des élèves de l'école de Vauvillers.
- Présence à la foire artisanale et commerciale du Pays Vésulien.
- Sensibilisation en porte à porte des habitants de Favorney.
- Présence au marché nocturne organisé par la MFR Combeaufontaine.
- Organisation de 22 réunions publiques.
- Présence à la journée pédagogique organisée à Arc-lès-Gray.
- Présence en déchetterie.
- Sensibilisation d'une quinzaine de professionnels en entreprise et organisateurs de manifestation.



SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPEL
À NOS AMBASSADEURS DU TRI,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :
adt@sictomvds.com ou 03 84 78 09 52

LES RÉSULTATS DU

* CONCOURS *

DÉCORE LA POUBELLE



Le SICTOM du Val de Saône a organisé un concours de dessin à la fin de l'année dernière sur le thème « Décore ta poubelle ».

Une centaine de participants ont concourus.

Le jury a eu beaucoup de difficultés à choisir les plus belles œuvres mais a réussi à désigner 4 gagnants : **Mya**, 4 ans ; **Paul**, 7 ans ; **Mathilde**, 9 ans et **Célie**, 10 ans.

Chaque lauréat a reçu une récompense !



MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS
ET À TRÈS BIENTÔT
POUR UN NOUVEAU CONCOURS !

LE « WEB USAGER » POUR AVOIR LE DÉTAIL DES LEVÉES ET DES DÉPÔTS EN PAV DES BIODÉCHETS

Pour connaître le détail de ses levées et le nombre de dépôts aux points d'apports volontaires biodéchets, il suffit de se connecter à son web usager :

1

- Connectez-vous à la **page d'accueil** de notre site internet : www.sictomvds.com
- Cliquez sur **"Mon compte"**



2

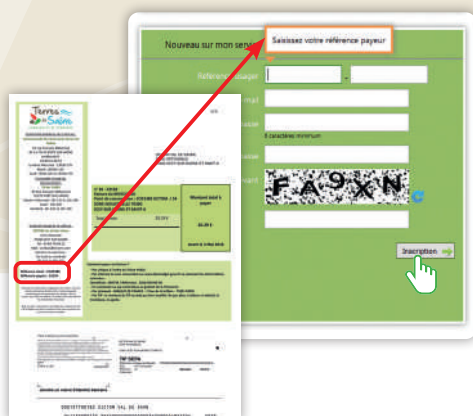
- La **page d'identification** s'ouvre. <https://sictomvds.webusager.fr/sictomvds/>
- Lors de la **première connexion**, vous êtes invité à créer votre compte en cliquant sur **"Inscrivez-vous"**.



Inscrivez-vous

3

- Une fenêtre se déroule et vous pouvez à présent **créer votre compte** en complétant le formulaire.
- Vous trouverez les **références payeur et client** sur notre nouvelle facture.
- Entrez une adresse **mail valide** et un **mot de passe**.
- Complétez le **Captcha**.
- Cliquez sur **"Inscription"**.



4

Pour finaliser l'inscription, un lien est envoyé par mail.
Ouvrez votre mail, cliquez sur le lien et voilà, le tour est joué !



Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- > Route des Ballastières • 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30
- > 2 rue des Prunus • 70100 ANCIER
Horaires d'ouverture : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

